Fiche d'adhésion annuelle « **Membres Stagiaires Planche à Voile 2021** »



NOIII:	•••••	•••••	••••••
Prénom:			
Date de naissance :			
Age:			
Adresse:			
Code postal:			
Ville:			
Téléphone:			
E.mail:			
N° de licence :			
Payé :			
Commentaire :			
Comment vous con-	tacter:		
l'aptitude du pratiq à plonger et à nage d'une autorité qua	uant à s'immerger et er au moins 50 mètres	ntants légaux pour leurs en à nager au moins 25 mètres s à partir de 16 ans. Ils peu ttestation, le pratiquant pe que.	pour les moins de 16 ans et vent présenter un certificat
Je soussigné (e) (no	m, prénom):		
autorise ma fille –	mon fils (barrer la me	ntion inutile):	
✓ A devenir memb	ore du PNH et reconna	aît avoir lu et accepte le règle	ement intérieur
✓ A quitter le club	par ses propres moye	ens	
✓ A naviguer en «	sortie privée », sans s	urveillance.	
✓ D'autoriser le Pl	NH à utiliser mon dro	it d'image (photos et vidéos) pour sa communication
Date:	Lu et approuvé	Signature	Signature du mineur

Règlement intérieur « Membres Stagiaires Planche à Voile 2021 »



Article 1 : Pour être Membre Stagiaire « Planche à Voile » du PNH, il faut posséder une **licence fédérale** en cours de validité, et <u>être à jour de sa cotisation</u>.

Article 2 : Le Membre Stagiaire doit respecter les règles de priorité, ainsi que la zone de navigation (affichée sur le panneau officiel du club)

Article 3 : En cas d'accident d'un membre, Le Pôle Nautique Hague prendra toutes les dispositions, qu'il jugera nécessaires pour organiser les secours.

Article 4 : L'émargement est obligatoire. Le port de la combinaison est obligatoire.

Article 5 : Il est interdit de démonter du matériel (bouts de harnais, mât, rallonge, wish, straps, ailerons...)

Article 6 : Pour l'intérêt de tous, il est demandé de prendre le plus grand soin du matériel. Il est **interdit** de traîner du matériel par terre lors de son transport. Dans l'enceinte du club, le matériel doit être posé sur les tapis en caoutchouc. Le matériel doit **être rincé** avant d'être rangé à sa place par l'utilisateur (avant d'aller aux vestiaires)

Article 7: La circulation dans les bâtiments, avant de naviguer, doit se faire dans le sens : accueil, vestiaires, enceinte extérieure. En rentrant de navigation, la circulation doit se faire dans le sens inverse. Il est interdit de circuler avec les pieds humides à l'accueil et à l'étage. Il est interdit de laisser des affaires dans les vestiaires, elles doivent être entreposées dans les casiers

Article 8: Les membres du Pôle Nautique Hague sont tenus de respecter les locaux, et de les maintenir dans l'état d'origine. Chaque membre devra prendre une assurance de responsabilité civile, en cas de détérioration involontaire du bâtiment ou de son mobilier.

Article 9 : Le Pôle Nautique Hague ne pourra être tenu responsable, en cas de détérioration ou de vol du matériel entreposé par les membres dans ses locaux.

Article 10: Les accès à l'atelier, au bureau, à l'infirmerie, aux vestiaires moniteurs, au local stock, et au local kite ne peuvent se faire sans autorisation et sans la présence d'un permanent (ou d'un membre du bureau).

Article 11 : Toute infraction à ce présent règlement peut entraîner la radiation.

Date : Lu et approuvé Signature Signature du mineur